

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 524

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ennemis du fédéralisme : des suspects

Genève est en ébullition; elle abrite depuis 17 ans le Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC), une institution de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP). Or ladite conférence, on le sait, vient de décider par 13 voix contre 11 que cette institution déménagera à Berne. Et, pour faire bonne mesure, le Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation à Aarau, une autre création de la CDIP, rejoindra également la ville fédérale. Motifs invoqués: rationalisation et économie. De quoi rire! L'instruction publique est le fleuron des compétences cantonales et voilà que ces

cantons n'ont rien de plus pressé que d'aller installer leurs activités à l'ombre de l'administration fédérale...

Nous n'insisterons pas sur les manigances du directeur du CESDOC, M. Egger, un homme qui a su tirer les bonnes ficelles pour arriver à ses fins, puisqu'il s'agit, semble-t-il, d'une affaire personnelle.

L'affaire est intéressante en ce qu'elle met en lumière les rapports entre le pouvoir politique et l'administration.

D'après nos informations la décision de quitter Genève s'est préparée, d'abord dans le plus grand secret, par le canal des secrétaires généraux des départements de l'Instruction publique; ces hauts fonctionnaires ont ensuite "chauffé" leurs conseillers d'Etat respectifs.

Alors, des magistrats pour inaugurer et des fonctionnaires pour gouverner?

Une mention spéciale aux chefs de l'Instruction publique du Valais, de Neuchâtel et de Fribourg, MM. Zufferey, Jeanneret et Cottier, trois magistrats que vous avez entendu et que vous entendrez encore pourfendre sans sourciller les méfaits de la centralisation; trois fédéralistes musclés qui ont voté le transfert du CESDOC à Berne.

Reste une solution aux membres de la CDIP, pour réparer la bavure: remercier M. Egger et lui trouver une place dans l'administration fédérale où il pourra rationaliser à loisir; désigner un nouveau directeur capable de supporter quelques déplacements dans le cadre de son activité professionnelle — c'est le grief fait par M. Egger à la dispersion des trois institutions de la CDIP à Genève, Aarau et Lucerne —. En définitive, le fédéralisme c'est aussi l'art de savoir perdre du temps.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Claire Zachanassian et Khomeini

Visite de la Vieille Dame... (Dürrenmatt).

On se disait: fable ingénieuse! Quel talent! On se disait: habile illustration de ce thème, éternel, du veau d'or.

On se disait: c'est bien vrai que nous vivons dans une société "capitaliste" (certains se disaient — mais les autres pensaient au "matérialisme" de notre temps, à la déchristianisation, etc.).

On se disait...

Mais quant à prendre au pied de la lettre, à imaginer que la vicelle Claire Zachanassian pût réellement exister, exiger réellement la vie d'Alfred III...

Sans doute Croissant n'a-t-il pas été mis à mort, mais on peut supposer que c'est bien plus pour ne pas compromettre ses relations avec l'Allemagne fédérale — dont les économi-

ques — que par un pur souci de justice, que la France a livré son hôte.

Et ceci n'est rien: Moro, infiniment plus "innocent" que le héros de Dürrenmatt, a été sacrifié sur l'autel de...; a été non pas sacrifié, mais abandonné aux Brigades Rouges au nom de... Sur l'autel de quoi? Au nom de quoi? Je sais!: non pas sur l'autel de l'argent, mais de la "patrie", de "l'ordre public", de "l'intérêt public" — je laisse à de plus subtils que moi le soin de distinguer.

... Et bien sûr, aujourd'hui, le Shah d'un côté (victime, il est vrai, aussi peu "innocente" qu'il est possible de l'être) et les otages américains de l'autre, dont on peut supposer qu'ils ne sont pas tous des agents de la CIA, ni des tortionnaires.

Mais voilà le merveilleux de cette affaire infernale:

Jusqu'à présent, j'avais quant à moi toujours approuvé le Conseiller fédéral Graber, qui avait passé par les exigences des terroristes pour

sauver les otages. Sauver les vies: dès l'instant qu'on s'est laissé acculer, il me paraissait que c'était le premier, je dirais presque: le seul commandement. Aujourd'hui, pour la première fois, ce n'est plus possible, puisque les terroristes exigent précisément, non pas la libération de prisonniers, mais l'arrestation de l'ex-shah et sa livraison, en vue de sa mise à mort. Et on peut raisonnablement supposer que demain, ce n'est plus le shah, dont ils exigeront la livraison (qu'on pourrait à la rigueur estimer justifiée, comme le fut celle de Hoess, le chef du camp de concentration d'Auschwitz, à la Pologne démocratique), mais celle de M. Bahktiar, mais celle de X, de Y et de Z... Et qu'en serait-il si le Shah ou tout autre personnalité semblable s'était réfugié en Suisse? C'est dire que dans un monde où l'un des super-grands est gouverné par des hommes probablement retombés en enfance, et l'autre par un chef qui semble bien n'en être jamais sorti — cependant que l'Iran est dirigé par un fantasque apparemment "fou", je ne

vois aucune issue possible, sinon catastrophique.

A propos de veau d'or, vous connaissez l'histoire du petit Vaudois qui raconte l'histoire de Marie-Madeleine? "Alors, elle lui a versé du sentbon sur les pieds... Alors, les disciples, ils ont dit: faut pas, faut pas... Alors, Jésus il a dit: Tant pis. C'est fait, c'est fait!"

J.C.

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

A SUIVRE

Hécatombes routières. Décidément, les essais prévus sur le plan national pour tester les effets d'une réduction de la vitesse autorisée à 50 kmh dans les localités ont du plomb dans l'aile (cf. DP 516). Le Grand Conseil bernois vient de repousser une motion (par 69 voix contre 41) admettant que la souveraineté cantonale en matière de circulation routière permettait de mettre sans autres en oeuvre l'expérience dans l'ensemble des localités. La majorité des députés s'est finalement rangée aux arguments des adversaires de la motion, qui faisaient valoir les obstacles juridiques et pratiques "quasi-insurmontables" auxquels se heurterait la mise en pratique d'une telle proposition...

* * *

Dans le canton de Zurich, la protection des locataires contre les abus dans le secteur locatif fait des progrès : dès le 1er janvier prochain, 147 communes — au lieu de 128 jusqu'ici — seront soumises au fameux arrêté adhoc entré en vigueur depuis la disparition de la surveillance des prix. Dès lors, c'est près de 96% de la population zurichoise qui sera protégée! On sait que dans 10 cantons et demi-cantons, la totalité des communes bénéficient de cette protection (moins vaste, rappelons-le, que celle que prévoyait l'initiative repoussée par le peuple). Ailleurs, dans le reste de la Confédération, le début de l'année prochaine sera un cap de première importance pour des milliers de locataires puisqu'entreront en vigueur de nouvelles listes de communes protégées.

